

222C0606  
FR0000072373-FS0182

15 mars 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EGIDE**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 mars 2022, la société par actions simplifiée Vatel Capital<sup>1</sup> (24 rue de Clichy, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 mars 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 512 988 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EGIDE sur le marché.

<sup>1</sup> Société contrôlée par M. Marc Meneau. La société Vatel Capital déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 10 346 868 actions représentant 10 412 299 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.